Sujet: [INTERNET] ENQUETE PUBLIQUE MAEL-CARHAIX

De: /..... Date: 28/12/2018 16:20

Pour: pref-enquetes-publiques@cotes-darmor.gouv.fr

Message destiné à Mr le Commissaire Enquêteur de l'enquête publique sur la carrière SAS AM3C de MAEL-CARHAIX

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Veuillez je vous prie bien vouloir joindre à l'Enquête Publique sur la demande d'exploitation , déposée par la SAS AM3C , du site au lieu-dit Moulin de la Lande à Maël-Carhaix les observations suivantes:

J'ai parcouru les différents documents disponibles sur le site internet de la

Préfecture des Cotes d'Armor et relève les points suivants:

- le site à été mis en liquidation judiciaire en avril 2000,

mais n'a pas été mis en sécurité (page 31, dossier F) et ceci malgré

les garanties financières.

Il y a de ce point de vue une négligence des autorités administratives...

- il est noté que l'exploitant a eut des procédures pénales??

Quelles sont elles et pour quelles raisons??

- les relevés de poussières ont été faits par vent d'ouest faible à fort?!!

A quelle heure??

- Il est noté qu'il y avait une acctivité en 2016?? (page 27 de l'etude d'impact)

Il n'y a nulle part d'autorisation ou de demande d'expoitation

Le dossier parle de fermeture et de liquidation en 2000

- Quelle était la production, etc
- Il n'y a eut que 3 visites du site : 1984, 11/1998 et 12/1998

Et ensuite plus aucune pour constater la mise en sécurité, les accès, ..

- Pourquoi la demande d'exploitation de 2012 n'a pas été délivrée??
- Quel sera le procédé d'éradication de la renouée du japon afin d'empêcher

sa prolifération??

- le relevé des bruits et poussières TOUS les 3 ans est beaucoup trop long
 il devrait être annuel en fonction du déplacement des zones d'exploitations.
 et aussi en sortie de carrière
- les galeries ont elles été ennoyées (le délai estimé était de 6/8 ans en 2001)
- Il est très regrettable que la MRAE n'ait put étudier en temps voulu et donner son avis en temps utile
- le dossier parle de <u>réhabilitation</u>....alors qu'il n'y a **pas eut de remise en etat** préalable en temps voulut.
- la présence des bâtiments ne me semble pas justifiée en fin d'exploitation car ils ne présentent aucun intérêt particulier sur le plan architectural, ni touristique?
- la construction de refuges pour chauve-souris me paraît indispensable.
 Je ne conteste pas la partie recyclage des déchets entassés sur le site, mais
 à la lecture de tous ces points, je préconise de donner un avis défavorable et de souligner toutes ces réserves.

Je vous remercie de l'attention portée à mes remarques et vous demande de les joindre à votre enquête.

to the contract of the contrac

Sincères salutations

Cordialement